



## Invalidité et prévoyance

Par **isare**, le **27/05/2015** à **23:19**

Bonsoir. Je suis en invalidité et j'ai été licenciée pour inaptitude. Pour la portabilité de la prévoyance on me demande 77€ pour 9 mois. J'ai lu qu'il fallait s'inscrire au chômage pour toucher mon complément de "salaire"... Pourquoi s'y inscrire si je sais que je ne travaillerais plus ? On m'a dit que la prévoyance c'était jusqu'à la retraite... J'ai 54 ans. Pouvez-vous m'éclairer car je n'y comprend plus rien. Merci

Par **P.M.**, le **28/05/2015** à **19:30**

Bonjour,

Vous n'avez normalement plus rien à payer pour la portabilité de la prévoyance à condition de vous inscrire à Pôle Emploi et d'être indemnisable, elle a une durée maximale de 12 mois mais vous pouvez ensuite poursuivre le contrat à vos frais...

Il est fort rare qu'une invalidité vous empêche totalement de travailler donc pourquoi ne pas vous y inscrire...